



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Le lundi, 18 juillet 2011  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2011
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Modification à la résolution n° 2011-07-0367 relative à l'aide financière accordée aux propriétaires d'immeuble situé dans un territoire affecté par les inondations
  - 5.2 Acquisition de l'immeuble situé au 2067, Route 133
  - 5.3 Acquisition de l'immeuble situé au 320-322, rue Richelieu
  - 5.4 Signature d'une entente avec la compagnie « 2732-3930 Québec inc. » (BMR)
  - 5.5 Vente des lots 3 270 718, 3 088 745 et 3 271 054 du cadastre du Québec
6. **Finances municipales**
  - 6.1 Modification à la résolution n° 2011-06-0349 relative à la construction de chalets dans les parcs municipaux
7. **Ressources humaines**

— — — —

## 8. **Loisirs et bibliothèques**

- 8.1 Autorisations spéciales pour la tenue de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu
- 8.2 Entente relative à la gestion déléguée des activités aquatiques

## 9. **Infrastructures et gestion des eaux**

### 9.1 Octroi des contrats suivants :

- 9.1.1 SA-665-AD-11 Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'égout sanitaire et d'aqueduc dans les rues Jean-Talon, de la Fleur-de-Lys, des Bégonias, des Orchidées, Massé et croissant des Iroquois
- 9.1.2 SA-675-AD-11 Construction des infrastructures municipales de la rue des Mimosas et installation de feux de circulation au carrefour Conrad-Gosselin

## 10. **Toponymie et circulation**

— — — —

## 11. **Travaux publics**

### 11.1 Octroi du contrat suivant :

- 11.1.1 SA-1947-TP-11 Fourniture d'un tracteur à trottoirs articulé

## 12. **Sécurité publique**

— — — —

## 13. **Urbanisme**

### 13.1 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.1.1 PIIA 09-2046 « 2732-3930 Québec inc. (BMR) » – Immeuble constitué des lots 3 478 153, 3 478 155, 3 478 156 et 3 478 157 situé sur la rue Bernier
- 13.1.2 PIIA 11-2522 Smart Centres – Madame Jennifer Gibbons – Immeuble constitué du lot 3 478 472 du cadastre du Québec situé sur la rue Omer-Marcil
- 13.1.3 PIIA 11-2524 Gestion Claude Beauregard – Immeuble situé aux 735-745, rue Gadbois

- 13.1.4 PIIA 11-2525 Mikaëlle Rolland – Immeuble situé aux 67-71, rue Saint-Jacques
- 13.2 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 13.3 Adoption du premier projet de règlement suivant :
- 13.3.1 Règlement n° 1022
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-2584 à même la zone A-2586, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Eugène afin d'autoriser la classe « unifamiliale » du groupe habitation (H) »
- 13.4 Participation de la Ville à la phase VIII du programme Rénovation Québec
- 13.5 Modification à l'annexe 1 de l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville concernant la sécurité de l'information
14. **Avis de motion**
- 14.1 Règlement n° 1022
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-2584 à même la zone A-2586, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Eugène afin d'autoriser la classe « unifamiliale » du groupe habitation (H) »
- 14.2 Règlement n° 1023
- « Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux de construction de certaines infrastructures municipales pour une section des rues Jean-Talon et de la Fleur-de-Lys et dans les rues des Bégonias, des Orchidées, Massé et croissant des Iroquois, décrétant une dépense n'excédant pas 246 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 14.3 Règlement n° 1025
- « Règlement autorisant l'exécution de travaux de construction d'un poste de suppression d'aqueduc à l'intersection des rues des Carrières et Christian, décrétant une dépense n'excédant pas 541 000 \$ et un emprunt à cette fin »
15. **Règlements**
- 15.1 Règlement n° 1020
- « Règlement autorisant un emprunt de 1 349 000 \$ pour réaliser la phase VIII du programme « Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

15.2 Règlement n° 1021

« Règlement autorisant la réalisation de certains travaux relatifs à la relocalisation de l'entreprise « BMR », ainsi que le remboursement des coûts de décontamination du lot 4 679 970 du cadastre du Québec à « Le Groupe Maurice inc. » décrétant une dépense n'excédant pas 539 000 \$, ainsi que l'affectation des sommes nécessaires pour en payer le coût »

16. Dépôt de documents au Conseil municipal

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Communications des membres du conseil au public

20. Levée de la séance